

Compte rendu de la séance du 15 mars 2021

Secrétaire(s) de la séance: Emilie HALABI

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu de la séance du 15 février 2021.
Désignation du secrétaire de séance.

- 1- Désignation d'un référent "Santé"
- 2- Délibération chemin de randonnée
- 3- Vote du taux d'imposition TFNB (Taxe Foncière Non Bâti)

Délibérations du conseil:

Désignation d'un référent Santé (DE 2021 013)

Monsieur le Maire explique que le Pays Loire Nature et le Contrat Local de Santé (CLS) a exprimé, en 2020, le souhait que chaque commune du Pays Loire Nature nomme un référent « Santé ». Ce sujet avait pu être brièvement explicité par Mr DUPONT Xavier (Président du Pays) lors des conférences des maires qui se sont déroulées en novembre 2020.

Ce projet a pour objectif de renforcer le maillage territorial au sein de notre territoire et cette désignation permettra au CLS d'avoir un interlocuteur direct avec les communes car à l'heure d'aujourd'hui les informations sont à destination du mail générique de chaque commune. Le but est donc de faciliter la communication entre le CLS, les communes et de favoriser l'implication des communes dans le CLS (participation aux groupes de travail, aux événements, aux formations, être porteur de projet...) afin qu'elles puissent être des partenaires et des acteurs forts au sein du CLS.

Monsieur le Maire propose Madame Pascale Delaunay comme référente "Santé".

Le conseil municipal nomme Madame Pascale Delaunay référente "Santé" à l'unanimité.

Délibération chemin de randonnée CR14 (DE 2021 014)

La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire a travaillé en étroite relation avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Indre et Loire et le Conseil Départemental d'Indre et Loire pour déterminer de nouvelles boucles de randonnée.

En effet, afin de répondre à la demande locale et touristique, nous avons entrepris ces dernières années la redéfinition d'itinéraires de randonnée.

Les chemins empruntés nécessitent une inscription au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le Conseil Municipal de la commune de CLERE LES PINS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **accepte**

conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au Code du Sport, notamment son article L.311-3, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) des parcelles et chemins suivants :

– CR 14

– **s'engage**

- à ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours),
- à leur conserver leur caractère public et ouvert,
- à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,
- à assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires

Vote du taux d'imposition de la Taxe Foncière Non Bâti (DE 2021 015)

Le Maire explique que chaque année il faut procéder au vote du taux d'imposition de la Taxe Foncière Non Bâti et propose de conserver le taux qui a été voté en 2020.

Le Conseil Municipal vote le taux d'imposition pour 2021 et décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux actuel, à savoir:

Taxe foncière non bâti	47.75%
------------------------	--------

Questions diverses:

- Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller municipal un flyer provenant de Madame Martine Chaigneau Conseillère Départementale du canton de Langeais pour expliquer les décisions prises au sujet du collège de Savigné sur Lathan.

- Antoine Pinard prend la parole pour présenter à l'assemblée la page d'accueil du nouveau site internet de la mairie. Mme Isabelle Horrault demande s'il sera possible de réserver les salles communales via le site internet. Mr Antoine Pinard répond que le secrétariat n'est pas favorable aux réservations sur le site mais qu'il sera possible de consulter le planning des salles. Il explique également que la foire aux questions (FAQ) est difficilement envisageable car le secrétariat craint une abondance de questions. Mme Audrey Gouyer propose un "question-réponse" en collaboration avec le secrétariat pour les questions redondantes. Mr Frédéric Adien demande si l'ancien site sera désactivé, Mr Antoine Pinard répond qu'il le sera.

- Mr le Maire précise que la date du conseil municipal pour le vote du budget primitif 2021 sera annoncé lorsque les montants des dotations seront connues (montants donnés par l'Etat) fin mars début avril.

